



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE de la CORRÈZE

Accusé de réception en préfecture
019-281927244-20240627-ARR_LA_TP2_2024-AR
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception en préfecture : 02/07/2024

Standard Direction
05.55.20.69.40
Emploi-Concours - S.P.E.T
05.55.20.69.41

N°2024-140

ARRÊTÉ portant inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade de **TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la CORRÈZE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux,

Vu le décret n°2010-1361 du 9 novembre 2010 modifié, fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des Techniciens Territoriaux,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté du 15 juillet 2011, fixant le programme des épreuves des concours et examens professionnels pour l'accès au grade de Technicien, Technicien Principal de 2^{ème} classe et Technicien Principal de 1^{ère} classe du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion n°2023-144 en date du 19 juillet 2023, portant ouverture des concours externe et interne d'accès au grade de Technicien Territorial Principal de 2^{ème} classe, au titre de l'année 2024, dans la spécialité « Espaces verts et naturels »,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion n°2024-63 en date du 14 mars 2024, fixant la liste des candidats admis à concourir aux concours externe et interne d'accès au grade de Technicien Territorial Principal de 2^{ème} classe, au titre de l'année 2024, dans la spécialité « Espaces verts et naturels »,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion n°2024-70 en date du 27 mars 2024, fixant la composition du jury et la liste des correcteurs du concours d'accès au grade de Technicien Territorial Principal de 2^{ème} classe, au titre de l'année 2024, dans la spécialité « Espaces verts et naturels »,

Vu le Schéma Régional de Coopération, de Mutualisation et de Spécialisation, approuvé par les Conseils d'Administration des Centres de Gestion de la Région Nouvelle Aquitaine,

Vu les procès-verbaux des délibérations du jury d'admissibilité et les listes d'admissibilité établies en date du 5 juin 2024 pour les concours externe et interne d'accès au grade de Technicien Territorial Principal de 2^{ème} classe,

Vu les procès-verbaux des délibérations du jury d'admission et les listes d'admission établies en date du 25 juin 2024, pour les concours externe et interne d'accès au grade de Technicien Territorial Principal de 2^{ème} classe,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La liste d'aptitude d'accès au grade de **TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} classe** est mise à jour comme suit, au **1^{er} juillet 2024** et comporte 20 noms, classés par ordre alphabétique :

NOM – PRENOM DU LAUREAT	SPECIALITE
BEBIEN Benoît Corentin	Espaces Verts Et Naturels
BODART Emeline	Espaces Verts Et Naturels
BONNAFOUX Thomas	Espaces Verts Et Naturels
DE RIDDER Hélène	Espaces Verts Et Naturels
DUCHOISELLE Morgane	Espaces Verts Et Naturels

NOM – PRENOM DU LAUREAT	SPECIALITE
DUFLOS Pauline Andrée	Espaces Verts Et Naturels
ENDIGNOUX Sylvain	Espaces Verts Et Naturels
FRITZ Louise	Espaces Verts Et Naturels
GOBIN Elise	Espaces Verts Et Naturels
HULIN Anaïs	Espaces Verts Et Naturels
LE SAVOUROUX Gwendal	Espaces Verts Et Naturels
LUCAS Ludovic	Espaces Verts Et Naturels
MENNESSON Sophie Marie	Espaces Verts Et Naturels
MORAGAS Matthieu	Espaces Verts Et Naturels
NICOU Margaux	Espaces Verts Et Naturels
PELLETIER Samia	Espaces Verts Et Naturels
PIETTE Margaux Rachel	Espaces Verts Et Naturels
RUET Laurette	Espaces Verts Et Naturels
SAUTRON Audrey Elise	Espaces Verts Et Naturels
SIMÉONE Rémi	Espaces Verts Et Naturels

Unité de réception en préfecture
019-281927244-20240627-ARR_LA_TP2_2024-AR
Date de transmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

ARTICLE 2 : Les collectivités territoriales ou établissements publics souhaitant recruter un lauréat de concours, doivent s'assurer, préalablement à son recrutement, qu'il est valablement inscrit sur la liste d'aptitude, en sollicitant, auprès du Centre de Gestion de la CORREZE (Service Emploi-Concours), une attestation individuelle d'inscription sur cette liste d'aptitude.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TULLE, le 27 juin 2024
Le Président,



Jean-Pierre LASSERRE.

Le Président du Centre de Gestion :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LIMOGES, 2 Cours Bugeaud – 87000 LIMOGES, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication
 - Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet : www.telerecours.fr.
- Transmis le :